



Réécriture et écriture d'invention au lycée

Une des nouveautés marquantes de la réforme du programme de français a été assurément d'introduire l'« écriture d'invention » au lycée et au baccalauréat. C'est un point qui a divisé les professeurs : dans l'enquête réalisée en 2000-2001 par *l'École des lettres* (n° 6), 58 % d'entre eux refusaient les « sujets d'invention » et seuls 37 % y étaient favorables. D'un autre côté, ses promoteurs ont fait de l'écriture d'invention un élément essentiel du nouveau programme en lui donnant le même rang que le commentaire et la dissertation, désormais désignés comme des exercices de *glose* : « *Les pratiques d'écriture peuvent consister soit à produire un texte qui en glose, commente, discute un autre, soit à produire un texte nouveau, autonome : l'écriture d'invention concerne ce second cas*¹. »

La mise en œuvre de l'écriture d'invention constitue ainsi l'un des critères déterminants d'une adhésion pleine et entière au nouveau programme. C'est dans cette perspective que se situe le livre que Violaine Houdart-Merot, maître de conférences à l'université de Cergy-Pontoise, vient de publier : *Réécriture et écriture d'invention au lycée*².

1. *Accompagnement des programmes. Français, classes de 2^e et de 1^{re}*, CNDP, 2001, p. 89.

2. Violaine Houdart-Merot, *Réécriture et écriture d'invention au lycée*, Hachette, « Profession enseignant », 2004.

L'ouvrage se propose d'aider les professeurs à « réintrodui[re] au lycée des modes d'écriture encore recommandés dans les textes officiels de 1970 (lettres, plaidoyers, dialogues, éloges, apologues), et qui, progressivement, avaient disparu des pratiques au profit des exercices de glose, dissertation ou commentaire » (p. 6). Il faut pourtant rappeler, au préalable, les problèmes auxquels se heurtent les élèves qui choisissent le sujet d'invention au baccalauréat et les professeurs chargés d'évaluer leurs productions.

Le sujet d'invention peut en effet constituer un piège : quelques bonnes notes sont attribuées aux meilleurs élèves (qui produisent des textes réussis, inventifs, originaux), et beaucoup de mauvaises à ceux qui croient avoir affaire à un exercice facile leur laissant une entière liberté, sans avoir conscience qu'ils maîtrisent trop mal la langue pour pouvoir respecter les codes propres au genre et à la situation de communication définis par le sujet, et sans comprendre les contraintes explicites et implicites qu'il impose. La difficulté du sujet d'invention tient aussi, en effet, à la diversité de ses contraintes. Celles du commentaire et de la dissertation sont peu nombreuses et bien définies (elles peuvent faire l'objet d'un apprentissage réglé et efficace), celles du sujet d'invention sont multiples.

Ce sont d'abord les codes des différents genres et sous-genres susceptibles d'être sollicités : lettre, lettre ouverte, journal intime, journal de bord, préface, scène de théâtre, prologue de théâtre... la liste est longue (impossible, d'ailleurs, à établir, surtout si l'on prend aussi en compte les registres), trop longue pour que tous ces genres puissent être étudiés et pratiqués. À ces contraintes implicites, qui suppo-

sent des savoirs disciplinaires étendus que ne possèdent pas la plupart des élèves, s'ajoute parfois un empilement de consignes explicites.

Le sujet des séries technologiques donné en France métropolitaine en fournit un bon exemple, puisque sa dernière phrase greffe sur le sujet d'invention une manière de dissertation : « Vous êtes chargé(e) par votre professeur de français de constituer une anthologie qui rassemblera les poèmes que vous préférez. En préface à ce recueil, dans lequel figureront entre autres les poèmes du corpus, vous écrivez un texte qui présente vos choix et ce qui les a guidés. Vous aurez en particulier pour objectif de faire partager à vos camarades de classe votre conviction que lire, ou éventuellement écrire, des poèmes peut apporter des remèdes aux maux de la vie. »

Ce libellé feint de tourner le dos aux exercices scolaires et de solliciter la personnalité du candidat alors que la liberté de celui-ci est très réduite, puisqu'on lui impose de rédiger une préface, de faire des poèmes du corpus ses poèmes préférés et d'illustrer (sans la discuter) une opinion. L'« invention » se rapproche alors insidieusement du commentaire et de la dissertation. Violaine Houdart-Merot fait elle-même cette critique, mais en la réservant aux manuels : « On constate d'ailleurs certaines déviations parmi les sujets de baccalauréat proposés dans certains manuels, qui sont des commentaires ou des dissertations camouflés, dénaturant le projet (par exemple : "Vous faites, pour un journal scolaire, une analyse de tel poème", ou bien : "Vous prenez la défense de la poésie...") » (p. 9).

Difficile à prévoir, donc à préparer, ce type de sujet suscite chez les élèves des

réactions et des productions très inégales, comme en témoigne, par exemple, le bilan de l'épreuve anticipée de français (session 2003) dans l'académie de Rouen. Les nombreux candidats des séries générales qui ont choisi le sujet d'invention (47,37 % dans la série L, 30,57 % dans les séries S et ES) ont obtenu des notes inférieures à celles de leurs camarades qui ont préféré les autres sujets : 8,68 dans les séries S et ES (commentaire : 9,37 ; dissertation : 9,58) et 9,59 dans la série L (commentaire : 9,82 ; dissertation : 9,66).

Si, dans les séries technologiques, le sujet d'invention n'a été choisi que par 17 % des candidats (72,2 % ont préféré le commentaire du poème d'Eluard « Notre vie »), c'est très probablement en raison de sa difficulté, rendue sensible par la multiplication des consignes. Le risque est donc grand de voir se reproduire en faveur de l'invention le déséquilibre qui, dans l'ancienne formule, profitait au « résumé-discussion », choisi par un grand nombre de candidats qui pouvaient avoir l'impression que cet exercice ne demandait qu'une préparation réduite et peu littéraire.

Ces brèves analyses incitent à distinguer l'écriture d'invention pratiquée en classe (notamment en seconde) et celle que l'on évalue au baccalauréat : on peut légitimement se reconnaître dans la première et se défier de la seconde. Violaine Houdart-Merot rejette manifestement cette distinction, puisque le propos de son ouvrage « ne se restreint pas à la préparation de l'épreuve anticipée de français au baccalauréat, mais embrasse une formation plus large, pour tous les lycéens ». Son livre, toutefois, ne prend pas réellement en compte l'invention à l'ÉAF, ne serait-ce

que parce qu'il ignore délibérément (ce n'est pas son objet) les problèmes souvent aigus posés par la constitution d'un corpus de textes et de documents devant servir à traiter les trois types de sujet, par l'articulation entre ces trois sujets, et par leur lien avec le programme de première. Il se propose de définir l'écriture d'invention, de la justifier par une réflexion théorique et de fournir des exemples de mise en œuvre.

Dans cette perspective, ce livre apporte des informations précieuses au professeur de lycée, tout d'abord en présentant une rapide « Histoire de la réécriture » qui montre qu'aux diverses époques de notre histoire littéraire l'écriture, sous des formes variées, a toujours été réécrite. Cette « Approche théorique » se prolonge par un rappel des écrits critiques et théoriques qui ont défini les notions de polyphonie et de dialogisme (M. Bakhtine), d'intertextualité (J. Kristeva), de transtextualité (G. Genette), d'intratextualité (critique génétique).

Cette analyse conduit à distinguer quatre modes de réécriture, qui s'appuient toujours sur des textes littéraires : l'*insertion de textes* (citation, centon, copie et plagiat, allusion), la *transformation d'un texte singulier* (traduction, parodie et transposition, auxquelles s'ajoute la catégorie « *réécriture de soi et correction de manuscrits* » qui semblerait pourtant relever d'un autre cadre, puisqu'il s'agit ici de la genèse d'un texte), l'*imitation de manières d'écrire ou de discours* (imitations d'écrivains, d'époques ou de mouvements littéraires, de discours), l'*imitation de genres ou registres*. Au total, quatorze pratiques de réécriture sont ainsi envisagées dans les chapitres suivants.

Chacun d'eux s'organise en deux volets. Le premier analyse les procédés qui permettent de transformer un texte en un autre, dans le processus de réécriture concerné, en se référant aux œuvres les plus diverses. La définition des notions, indispensable dans une telle typologie, s'appuie sur des exemples littéraires et sur des savoirs universitaires. Elle est menée dans un souci de clarification pratique. Il en va ainsi, par exemple, de la distinction opérée entre la parodie, définie comme «*tout texte qui dérive de la transformation comique d'un texte singulier*» (p. 85), du pastiche, qui désigne «*toute imitation d'une manière d'écrire, ayant le plus souvent (mais pas seulement) une dimension comique, qu'il s'agisse de la manière d'écrire d'un écrivain, d'une époque, d'un mouvement littéraire ou d'un type de discours*» (p. 131).

Le second volet de chacun de ces chapitres propose des exercices de réécriture à faire pratiquer en classe, classés dans quatorze fiches qui vont du détournement de citations à la transposition dans un autre registre. Certains apparaissent plutôt ludiques; les plus intéressants sont sans doute ceux qui exigent une lecture et une bonne intelligence des textes. Parmi eux, signalons la traduction en français contemporain d'extraits d'auteurs du XVI^e siècle, suivie du commentaire des difficultés rencontrées et des choix opérés (p. 80), la réécriture parodique et ironique d'un texte que l'on

condamne pour le disqualifier en exagérant les traits (p. 97) ou la rédaction, sur des thèmes choisis, de maximes qui tiennent compte des traits d'écriture observés chez des écrivains (p. 170).

On le voit, ce livre vaut comme formation générale à la pratique raisonnée de l'écriture d'invention telle qu'on peut l'exercer dans des ateliers d'écriture. Il laisse au professeur le soin et la responsabilité de tirer parti des réflexions et des exercices qu'il présente si généreusement, et notamment de choisir parmi ces pratiques de réécriture celles qui peuvent s'articuler avec le travail sur la langue et sur les textes mené dans le cadre d'une progression annuelle. Or qui dit «*progression*» dit «*gestion du temps*», et c'est bien là que se pose un problème crucial: ces activités, surtout si elles s'accompagnent d'un travail de «*réécriture de soi*» accompli par l'élève, sont-elles compatibles avec les contraintes horaires imposées par l'institution? Peut-on si aisément faire pratiquer une «*lecture approfondie d'une vingtaine de fables au moins*» (p. 142) afin de permettre l'écriture d'un pastiche de La Fontaine? La question du temps et de l'intégration de l'écriture d'invention dans les activités de la classe de seconde – et plus encore de celle de première – reste donc posée, ce qui ne doit pas empêcher de saluer le beau et utile travail de Violaine Houdart-Merot.

JACQUES VASSEVIÈRE